AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 25-11-70 113157

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - 21, Route de Seurre - 21 BEAUNE - Tél. 5.17

ABONNEMENT ANNUEL 25 F.

COTE-D'OR - DOUBS - HAUTE-SAONE - JURA - SAONE-ET-LOIRE - TERRITOIRE DE BELFORT - YONNE - NIÈVRE

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C.C.P. DIJON 3495.12 K

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté", Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.

Bulletin n° 122 - NOVEMBRE 1970

24 Novembre 1970

VIGNE

CHLOROSE :

Cette maladie physiologique, relativement fréquente en Bourgogne, provoque des baisses de rendement appréciables.

Facilement repérable, par suite de la présence du jaunissement des feuilles, la chlorose ne doit pas être confondue avec la dégénérescence infectieuse, sous sa forme panachure.

Celle-ci provoque également des jaunissements très accentués (jaune-vif) pendant la période de végétation active. Ce symptôme est aisément repérable en Côte-d'Or (Côte des Blancs) et même sur Pinot (Côte de Nuits et de Beaune).

L'expérimentation entreprise grâce aux travaux des spécialistes de la vigne, permet de dire : que seul l'arrachage et la désinfection permettent d'y remédier, dans les conditions agronomiques et viticoles actuelles, sous la dépendance des influences économiques. La sélection et le contrôle des bois et greffons permettent d'utiliser un matériel sain.

Dans le cas de la chlorose, le jaunissement est moins vif. En général, les nervures restent vertes, et le jaunissement se manifeste dans les espaces internervaires. L'épuisement progressif des feuilles entraîne leur dessèchement et leur chute.

Il est bien évident que les souches attaquées ne peuvent assurer une production normale, les souches rabougrissent et meurent. Les dommages sont variables selon les années en fonction de la pluviométrie. Mais les praticiens connaissent bien les emplacements où la chlorose se manifeste. Il convient de les repérer pendant la période végétative, en vue du traitement à appliquer. Dans les cas les plus graves, l'arrachage peut être préconisé.

Cause : La chlorose est provoquée par un excès de calcaire dans le sol. Il s'agit en fait, d'un problème agronomique et physiologique fort complexe.

A la suite de la reconstitution du vignoble et par suite de l'emploi de porte-greffes non adaptés des études importantes ont été faites, en vue de connaître l'échelle de sensibilité des porte-greffes en calcaire actif.

L'analyse de la teneur des sols en calcaire actif est effectuée dans les laboratoires d'agronomie. Nous recommandons de les consulter, car l'analyse doit être faite au préalable avant plantation, en vue du choix du porte-greffe. Les prélèvements doivent être faits selon certaines règles, et à la suite des résultats, les indications précises sont fournies, quant au choix, car l'origine génétique entraîne une variabilité des manifestations chlorotiques.

La consultation peut être faite auprès des laboratoires de la Recherche Agronomique (INRA) ou départementaux.

P. 321

.../...

Traitements :

Souvent, on a tendance à appliquer dans le sol du sulfate de fer. Cet épandage - plusieurs tonnes sont nécessaires - ne donne pas les résultats escomptés.

Des résultats sont obtenus :

1°) par le badigeonnage des plaies de taille à l'aide d'une solution de sulfate de fer dans l'eau, après "démontage".

La solution à préparer est la suivante :

- sulfate de fer 30 Kilogrammes
- acide citrique 2 à 5 Kilogrammes
- eau 100 litres.

L'adjonction d'acide citrique a pour but d'éviter une oxydation trop rapide.

Sur jeunes vignes, limiter la dose de sulfate de fer à 20 Kilogrammes.

L'application doit être faite, quelques jours après la taille, à sève descendante, par temps froid (début décembre, par exemple). Le traitement ne peut être effectué avec les appareils de pulvérisation : la forte concentration est susceptible de corroder le matériel. Traiter uniquement les plaies fraîches. Eviter de toucher les fils de fer.

2°) Pendant la période végétative, le traitement effectué préconisé ci-dessus peut être complété par des pulvérisations :

a) à base de sulfate de fer, à raison de 700 grammes par hectolitre d'eau, à appliquer fin mai, début juin, avant la floraison (2 à 3 traitements répétés à quelques jours d'intervalle).

Ne pas mélanger avec les bouillies fongicides ou insecticides.

ou

b) à base de chelate de fer :

consulter les notices des fabricants pour la compatibilité des mélanges et les doses.

Ce même type de produit s'utilise également en arrosage au pied des souches.

Dernière note : supplément n° 1 au bulletin n° 121 d'OCTOBRE 1970.

Les Ingénieurs responsables des avertissements agricoles

PETIOT, TISSOT

L'Ingénieur d'Agronomie
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"

VARLET